



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CHRS

Question écrite n° 8781

Texte de la question

M. Christian Paul attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les difficultés financières que rencontrent les centres d'hébergement et de réinsertion sociale. Le Gouvernement, alerté lors du collectif budgétaire de 2002 de la situation financière difficile que connaissent les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, a annoncé qu'il ferait de la lutte contre l'exclusion une priorité dans son budget pour 2003. Dans une réponse publiée au Journal officiel du 21 octobre 2002, celui-ci a même déclaré qu'il proposera un programme d'action dans ce domaine. Pourtant, les structures concernées n'auront pas pour cette année suffisamment de moyens pour fonctionner et risquent de devoir s'endetter lourdement, voire d'être contraintes de fermer leurs établissements. Compte tenu de l'urgence et de la détresse des personnes concernées, il lui demande donc comment le Gouvernement compte honorer concrètement et rapidement ses engagements.

Texte de la réponse

La lutte contre les exclusions s'inscrit parmi les priorités du Gouvernement telles que présentées par le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin dans son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale le 3 juillet 2002. Ainsi, la loi de finances pour 2003 prévoit une hausse des crédits de fonctionnement destinés aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale, comprenant une mesure d'ajustement de 4 428 130 euros pour la prise en compte de l'évolution de la masse salariale et une mesure nouvelle de création de 500 places supplémentaires de CHRS pour un montant de 6 400 000 euros. La dotation destinée au financement des CHRS s'élève à 428 385 988 euros correspondant à 31 000 places, en augmentation de 2,59 % par rapport à 2002. Depuis 1998, les CHRS ont obtenu 61 MEUR de crédits supplémentaires pour leur permettre d'assurer leurs missions auprès des plus démunis de nos concitoyens. En outre, la loi de finances pour 2003 prévoit la création de 1 000 places en maisons-relais, 1 718 places dans les centres d'accueil pour les demandeurs d'asile et 1 500 places pour l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile. Ces mesures s'inscrivent dans la poursuite simultanée de l'augmentation des capacités d'accueil des centres d'hébergement et de l'adaptation du secteur de l'hébergement et de l'insertion aux nouvelles formes d'exclusions. Elles seront financées, sur le budget de l'Etat, par des mesures nouvelles en 2003 d'un montant de 65,69 MEUR sur le chapitre 46-81 « action sociale d'intégration et de lutte contre l'exclusion » du budget du ministère des affaires sociales. En outre, ces dispositions inscrites dans le programme de renforcement de la lutte contre l'exclusion voulu par le Premier ministre et pour lesquelles le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion a émis un avis clairement favorable, sont complétées par une série de mesure dans les domaines de l'accès effectif aux droits, de l'accès au logement, et de la prise en compte des besoins fondamentaux des populations les plus vulnérables.

Données clés

Auteur : [M. Christian Paul](#)

Circonscription : Nièvre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8781

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 mars 2003

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4871

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2419